

ABONNEMENT

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20
 Réclames, — . . . 30
 Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 13 SEPTEMBRE

LA MOBILISATION

La mobilisation est, en dépit des télégrammes de M. Laguerre, un succès.

En définitive, lit-on dans la *Republique française*, le résultat que l'on attendait de l'expérience de mobilisation est désormais acquis.

Il est dès à présent avéré, indéniable, que l'ordre, la règle, le soin méticuleux, méthodique, dans la préparation, la régularité, la précision, la ponctualité dans l'exécution, ne sont plus des vertus exclusivement germaniques; on a pu constater le patriotisme des populations, l'intelligence et l'instruction technique des officiers, la discipline et la bravoure des soldats. On aura sans doute aperçu bien des imperfections de détail, on a déjà signalé des complications à éviter, des simplifications à opérer, des progrès à réaliser, pour donner encore plus d'aisance et de rapidité au fonctionnement de la machine.

L'ordre parfait, l'ensemble et la rapidité extraordinaire (vraisemblablement inattendus de nos chefs militaires) de la levée des hommes et des chevaux, donnent à penser que l'on pourrait peut-être gagner encore un jour, si ce n'est deux, dans la mobilisation et la concentration générales.

Quoi qu'il en soit, dès à présent, la France est prête. Le 47^e corps, mis sur pied de guerre et transporté à distance en moins de sept jours, avec ses 30,000 combattants et ses 402 pièces de canon, est la démonstration vivante de ce grand fait.

Il n'y a donc pas à en douter, cette demi-mobilisation a parfaitement réussi.

Mais cette expérience a remporté encore un autre succès: elle a apaisé les divisions qui s'étaient produites au sujet de la réforme militaire.

« Les divers partis politiques, dit le *National*, ont cessé de batailler et d'ergoter sur

les conditions essentielles de cette reconstitution de nos forces nationales. On est unanime à constater que notre armée est en bon état, on s'en félicite publiquement devant l'Europe, et on est unanime également à demander que l'œuvre de notre relèvement militaire soit énergiquement poursuivie. »

Et cette unanimité est constatée par les lignes suivantes que M. Paul de Cassagnac a écrites dans *l'Autorité* :

« L'impression que laissera cet essai de mobilisation sera excellente et d'un effet moral vraiment considérable. Il faut en profiter pour ne pas s'endormir et pour parfaire rapidement notre outillage guerrier. »

« Il ne faut rien laisser à l'imprévu. Que le gouvernement s'en pénètre et qu'il nous demande tout ce qui sera nécessaire à la sécurité nationale. On ne lui refusera ni l'argent ni les hommes. »

Après les manœuvres, le ministre de la guerre a réuni les généraux et chefs de corps et a félicité les troupes de leur entrain et de leur bonne tenue. Puis il a remis la croix de commandeur au général Clément. Quant aux croix de chevalier et aux médailles militaires, elles seront envoyées aux promus, les troupes étant trop éloignées pour les leur remettre directement.

Samedi soir a eu lieu, au cercle des officiers, à Castelnaudary, un banquet en l'honneur du général Ferron, ministre de la guerre.

Outre tous les officiers de l'état-major du 47^e corps d'armée et des officiers supérieurs qui suivent les manœuvres, on remarquait la présence de MM. Binact, préfet de l'Aube; Cohn, préfet de la Haute-Garonne; Fazuil, sous-préfet de Castelnaudary; Lax, directeur des chemins de fer.

Au dessert, le ministre de la guerre a prononcé un discours dont voici les principaux passages :

« Messieurs, je porte un toast au 47^e corps d'armée et à son chef vaillant et expérimenté.

« Les épreuves de la mobilisation ne laissent pas d'être délicates; nous militaires, qui savons avec quel soin minutieux ont été rédigées les instructions de 1878-1879, relatives à la mobilisation, nous avons de bonnes raisons pour avoir confiance; mais cette confiance n'était partagée ni par le Parlement ni par la nation, il y avait un doute presque universel, et ce doute était pour nous une cause de faiblesse.

« L'essai de mobilisation permet de constater d'abord le zèle des autorités civiles auxquelles je suis heureux de rendre hommage, le dévouement des populations méridionales auxquelles on peut tout demander lorsqu'il s'agit de l'intérêt sacré de la patrie, l'extrême habileté des directeurs de chemins de fer, le zèle de leur personnel, grâce auquel l'expérience a été aussi probante que possible sans nuire sensiblement aux intérêts commerciaux du pays. Malgré quelques défauts de détail, nous avons constaté que nos unités de première ligne auraient été prêtes en temps opportun pour l'embarquement aux heures fixées par les graphiques de marche.

« Après les manœuvres d'aujourd'hui, j'ai confiance que les officiers sauront faire combattre efficacement les compagnies de guerre d'infanterie. Vous avez fait la preuve dont le Parlement et la nation avaient besoin. Le doute qui nous obsédait a disparu; je vous remercie au nom du gouvernement et du pays et je vous prie de transmettre aux officiers et aux troupes l'expression de ma complète satisfaction. »

Le général Bréart et le directeur des chemins de fer ont répondu au général Ferron.

Une réception a eu lieu ensuite à la sous-préfecture.

L'INTENDANCE

On télégraphie de Carcassonne au *Paris* :

« J'ai été assez élogieux dans les premiers jours de la mobilisation, — quand tout allait bien, d'ailleurs, — pour avoir le droit de formuler quelques critiques secon-

naires, mais cependant appréciables.

« La veille de la bataille, j'étais allé à Montréal.

« J'ai parcouru quelques villages des environs, où j'ai eu conversation avec les officiers et les soldats.

« Ehl bien, je dois dire que les officiers n'ont pas été plus tendres que les soldats pour l'intendance.

« J'ajouterai même que plusieurs d'entre eux, parmi lesquels un chef de bataillon ainsi qu'un capitaine d'état-major attaché au ministère de la guerre, m'ont prié de me faire l'écho de leurs doléances, dans l'espoir que l'opinion publique exercera sur qui de droit une pression salutaire.

« On m'a signalé notamment deux faits :
 « A Arzens, le 59^e de ligne est resté deux jours sans recevoir ses vivres et il a dû entamer ses provisions de réserve.

« La même aventure est arrivée au 48^e d'artillerie, qui, n'ayant pas reçu de vivres à Fanjeaux, a été obligé d'aller en chercher à Montréal où les distributions se sont faites régulièrement.

« Les chevaux du 48^e d'artillerie n'ont pas été mieux partagés que les hommes: il ont passé vingt-quatre heures sans nourriture.

« Je répète que je tiens ces renseignements de plusieurs officiers, qui m'ont tous encouragé à publier ces irrégularités.

« On s'étonnait aussi de l'obstination de l'intendance à abattre elle-même le bétail à Carcassonne au lieu de l'envoyer vivant aux régiments qui auraient pu l'abattre eux-mêmes.

« A Montréal, la veille de la bataille, un officier me disait :

« Tenez, vous verrez comment ça marchera demain: nos hommes emporteront de quoi manger le matin; mais, le soir, l'intendance aura-t-elle bien pris ses mesures pour nourrir tout le monde? »

« La question impliquait le doute, et si cet officier doutait, c'est qu'il avait déjà été pris. »

Tous les services divers attachés aux divi-

10 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

La porte s'ouvrit. Voit-Goutte entra, déposa sur la planche une nouvelle gamelle, s'arrêta un instant devant Rouget et le contempla en silence, en murmurant :

— Pauvre diable ! il devient fou !

Rouget ne le vit pas et ne l'entendit pas. Il n'entendit pas davantage les coups que Jean Beauregard frappait dans la muraille. Son esprit était ailleurs.

Cependant, lorsqu'à quatre heures du soir, le premier garde entra de nouveau et, de sa voix de stentor, cria :

— Au préau, le n° 36 !

Rouget se réveilla subitement et bondit comme un tigre.

Cinq minutes après, il se retrouvait dans la petite cour, avec son compagnon d'infortune.

Après quelques tours faits en silence autour du préau, Voit-Goutte s'avança vers eux, et détachant un instant les menottes de Jean Beauregard :

— Tiens, dit-il, n° 37, voici une lettre qui est

arrivée pour toi et que M. le directeur te permet de lire.

Jean devint subitement d'une pâleur livide, ses jambes chancelèrent sous lui, puis tout à coup le sang lui remonta à la tête, il regarda jusqu'au blanc des yeux, et saisissant la lettre que lui tendait Voit-Goutte :

— Donnez vite, s'écria-t-il. Grâce à Dieu ! c'est une lettre de ma fiancée !

— Sa fiancée ! murmura le garde en riant. Une fiancée de forçat ! C'est une bonne histoire !

Jean parcourut rapidement la lettre.

Elle était ainsi conçue :

« Mon cher Jean,
 « Vous êtes au bain, à cette heure, et je vous » écris à tout hasard pour vous consoler.
 « Je sais que vous êtes innocent. Le bon Dieu » ne permettra pas longtemps cette injustice. Ne » craignez rien, je suis forte et je resterai toujours, » en vous attendant, votre fiancée.
 « François DUGAST. »

Oh ! alors, comment décrire cette scène déchirante !

Un flot de larmes, de larmes bienfaisantes, jaillit des yeux de Jean Beauregard. « Elle m'aime encore !... murmura-t-il. Elle me reste fidèle !... Elle est toujours mon amie, ma fiancée ! O sainte jeune fille, que les anges du ciel te gardent et te

récompensent !... »

Puis, il baisa la lettre, et ne pouvant soutenir le coup qu'il venait de recevoir, il tomba à genoux en sanglotant.

Voit-Goutte, étonné et ennuyé, leva son gourdin pour le frapper et l'obliger à se relever, mais Rouget tendit ses épaules :

— Tapez sur moi, dit-il, pas sur lui !

Le garde, tout à fait surpris, laissa retomber son bâton.

— Pauvres diables ! dit-il.

Puis, il reprit doucement :

— Relève-toi, 37, que je te remette les menottes, et rends-moi cette lettre.

Jean se releva d'un bond, en suppliant :

— Oh ! non ! s'écria-t-il, laissez-la moi ; avec cette lettre, je supporterai tout, je serai fort contre les souffrances. De grâce, je vous en conjure, ayez pitié de moi !

Voit-Goutte se retourna, et regarda derrière lui si personne ne les voyait.

Pourquoi se retournait-il, cet homme habituellement si dur, si impitoyable ? Quelle pensée de pitié avait traversé son âme ? Pourquoi passait-il rapidement la manche de sa veste sur ses yeux ?

Qui le saura jamais ? C'est le secret de Dieu qui lit au fond des cœurs.

Voit-Goutte saisit les menottes, et s'approchant de l'oreille de Beauregard :

— Garde la lettre, 37, fit-il; tu diras que je l'ai déchirée, si on l'en parle jamais.

Jean frémit de joie, cacha la lettre de François dans sa poche, et tendit doucement ses mains au garde.

Une minute après, les deux forçats reprenaient leur promenade.

Quand ils furent au bout de la cour, loin du garde, Jean dit à Louis :

— Rouget, je suis plus heureux ce soir, au bain, que je ne l'ai jamais été dans toute ma vie !

Rouget ne répondit pas, mais un frisson d'émotion courut sur tous ses membres, et il pensa :

— Cet homme est vraiment innocent.

Puis il murmura entre ses dents :

— Je le sauverai !

Au même instant, le canon se fit entendre et les gardes s'avancèrent, mais au lieu de ramener les deux condamnés à leur cellule, ils les firent passer par de nouveaux corridors et pénétrèrent sur le port même, à l'intérieur du bain, où étaient réunis tous les forçats en parlance.

Un spectacle lamentable se présenta alors à leurs yeux, mais ici quelques détails rétrospectifs deviennent nécessaires pour la suite de notre récit.

La peine des forçats a, comme chacun le sait, traversé trois époques principales.

L'époque des galères.

Celle des bagues.

sions, ambulances, aumôneries, cacofets, caissons de munition étaient à leurs places réglementaires.

Les compagnies du génie avaient préparé quelques travaux de terrassement pour abriter l'infanterie; elles ont été félicitées par le général Bréart pour la promptitude avec laquelle les travaux ont été exécutés.

Les chevaux de réquisition se sont bien comportés et se sont vite habitués au bruit du canon.

La municipalité a montré le zèle le plus louable, et, malgré le grand nombre de troupes cantonnées, tout s'est passé rapidement et avec la plus grande régularité.

Des cas d'indisposition et presque d'empoisonnement s'étant produits à Villefranche-de-Rouergue par suite de la mauvaise qualité des liquides et de denrées vendus aux soldats par des cantiniers libres, le préfet de la Haute-Garonne et le chef du laboratoire de Toulouse sont arrivés pour faire une enquête.

Villefranche-de-Lauragais, 12 septembre.

L'engagement a commencé ce matin à sept heures.

Les hauteurs de Montgaillard et du Moulin, occupées par la 66^e brigade, étaient défendues par deux batteries d'artillerie.

Au premier mouvement des assaillants, le canon tonne. L'artillerie du 17^e corps riposte pendant que les troupes se déploient sur une ligne d'environ six kilomètres.

A huit heures, l'infanterie attaque, la fusillade crépite, le mouvement en avant fort bien exécuté se poursuit, et successivement le feu des batteries et des retranchements s'éteint.

A dix heures et demie, le combat est terminé, le corps d'armée tenait toute la ligne des hauteurs.

Un temps superbe a favorisé cette journée. Les curieux étaient venus en foule assister à ce spectacle.

Villefranche-de-Lauragais, 12 septembre, soir.

La communication faite par l'état-major, relative à la marche d'avant-hier, constate que la marche s'est effectuée selon les calculs de l'état-major; les troupes ont passé au point initial exactement à l'heure prévue; la marche s'est opérée dans des conditions très satisfaisantes; les troupes, malgré les fatigues de la veille, ont marché avec entraînement, ne laissant presque personne en arrière.

UNE RÉPONSE ÉNERGIQUE

Dans sa dernière séance, le bureau du Conseil municipal de Paris a arrêté les termes de la déclaration suivante:

Paris, le 11 septembre 1887.

« Conformément à la délibération du 27 juillet 1887 l'invitant à prendre les mesures nécessaires « pour l'organisation, dans le plus bref délai possible, d'un congrès des représentants des Conseils municipaux de France », le bureau du Conseil avait cru

Celle de la transportation dans les colonies pénitentiaires.

La peine des galères consistait à ramer sur les bâtiments de ce nom. Les galériens étaient tellement célèbres au moyen âge que le nom est resté jusqu'à notre siècle, jusqu'à la loi de 1834.

La plus ancienne ordonnance que nous ayons remontée à 1564 sous Charles IX et elle fait supposer l'existence antérieure de cette peine, dit avec raison Zaccane, dans son *Histoire des Bagnes*.

La peine des galères, aussi bien qu'aujourd'hui celle des travaux forcés, était temporaire ou perpétuelle.

Perpétuelle, elle entraînait la mort civile, la confiscation des biens dans les provinces où elle avait lieu.

Temporaire, elle emportait infamie, sans confiscation.

Tout condamné aux galères devait être préalablement fustigé et marqué d'un fer chaud, contenant les trois lettres G A L.

Le minimum de la durée de la condamnation devait être de dix ans, mais il s'abaissa bientôt jusqu'à trois ans.

Tant que la marine militaire se composa de ces bâtiments appelés galères, les condamnés employés à la manœuvre des astrolabes furent la principale force de ces vaisseaux.

Qu'on nous permette à ce propos de rappeler

devoir choisir la date du 22 septembre pour la réunion de ce congrès.

» Des lettres de convocation ont été adressées dans ce but à toutes les municipalités de France dès le 22 août. Le 24 seulement, paraissait au *Journal officiel* un décret d'annulation; les préfets recevaient l'ordre d'annuler les délibérations favorables au congrès. D'autre part, nombre de lettres de convocation ne parvenaient pas à leur adresse.

» Etant donné les actes de pression du gouvernement et les entraves de toutes sortes apportées à la réunion projetée, le bureau a cru de son devoir de retarder l'ouverture du congrès, dont la date sera ultérieurement fixée.

» La question n'en est pas moins tout entière dans les termes où elle a été résolue par le Conseil.

» Fidèle au mandat qu'il a reçu, le bureau continue donc à recevoir les adhésions et invite les municipalités à désigner les délégués en session ou hors session.

» Les communes ne se laisseront pas intimider par les agissements d'un ministère qui ne vit que grâce à l'appui et au bon vouloir des ennemis de la République.

» Le gouvernement, qui n'applique pas, avec raison d'ailleurs, l'article 292 du Code pénal à des associations opportunistes, trahirait la cause républicaine s'il s'opposait à une réunion des délégués des communes délibérant sur les libertés publiques.

» Le bureau du Conseil :

» Hovelacque, président; Chassaing, vice-président; Daumas, de Bou-teiller, Dubois, Patenne, secrétaires; Meyer, syndic. »

Le bureau du Conseil municipal de Paris prouve ainsi, une fois de plus, qu'il se moquait du gouvernement, et nous sommes bien forcés de reconnaître que dans cette circonstance il a eu parfaitement raison.

De quoi s'agit-il entre le ministre de l'intérieur et le bureau du Conseil municipal?

Tout simplement de savoir si la délibération prise par la majorité du Conseil, qui donne mandat à son bureau de constituer une fédération de toutes les communes de France et d'organiser, pour le 22 septembre, une réunion des délégués des communes, est oui ou non illégale.

L'illégalité, pour tous ceux qui ont le respect du droit, ne fait pas l'ombre d'un doute; mais appartient-il bien aux républicains violateurs de toutes les lois d'être aussi scrupuleux?

Est-ce que le Conseil municipal n'a pas cent fois violé la loi? Est-ce qu'il n'a pas signifié tout récemment au ministère et à M. Grévy que les appartements préparés à l'Hôtel-de-Ville avec l'argent des contribuables pour loger le préfet de la Seine ne seraient pas occupés par lui et qu'on le mettrait à la porte s'il osait se présenter?

Les républicains, toujours poltrons lorsqu'ils se trouvent en face des représentants de la démagogie, ont baissé la tête et ils ont obéi. Le préfet loge aux Tuileries au risque d'incendier le Louvre, et il n'ose pas en sortir.

Est-ce qu'en réunissant les délégués des

un fait historique que nous ne trouvons relevé dans aucun auteur contemporain et qui est pourtant absolument authentique.

C'était en 1571, à la bataille navale de Lepante. Il y avait là plus de trois cents galères chrétiennes qui luttaient contre autant de galères turques, commandées par les amiraux du sultan Selim, Pertau et Ali.

La flotte des catholiques était dirigée par un jeune et déjà célèbre capitaine, Don Juan d'Autriche, qui devait, ce jour-là, acquérir une gloire immortelle.

Au plus fort de la bataille, encore douteuse, Don Juan s'avisait d'un stratagème hardi, mais habile.

Il fit enlever les chaînes des galériens et leur promit la liberté s'ils voulaient bien combattre avec énergie les infidèles.

Aussitôt tous les forçats poussèrent de grands cris de joie, et, méprisant la mort, allèrent à l'abordage sabrer les Turcs.

Leur courage fit l'étonnement des Musulmans et enflamma l'ardeur des Espagnols et des Vénitiens.

Quelques heures après, la bataille était gagnée et presque toutes les galères turques étaient coulées, brûlées ou prises.

A cette nouvelle, le Sultan faillit mourir de honte. L'Europe fut délivrée pour longtemps du péril turc.

communes de France, les conseillers municipaux ne continuaient pas les errements pratiqués par eux depuis qu'ils siègent à l'Hôtel-de-Ville?

Le Conseil municipal représentant les républicains actifs, ceux qui sont toujours prêts à descendre dans la rue et à mettre à la porte les députés de la France s'ils ne marchent pas à leur guise, a déclaré, par l'organe de son bureau, qu'il ne se laisserait pas intimider par les agissements d'un ministère qui ne vit que grâce à l'appui et au bon vouloir des ennemis de la République et dont le Conseil aurait déjà débarrassé la France, s'il y avait un maire de Paris élu et disposant de la force armée réunie au peuple.

Le bureau du Conseil a parlé en représentant de la Révolution, et il a bien fait de tenir ce langage à des révolutionnaires qui, parce qu'ils ont garni leur bourse, croient qu'il n'y a plus pour le peuple qu'à se croiser les bras et à les admirer.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 septembre.

L'œuvre du marché est plus faible et les transactions moins suivies: 3 0/0, 82.12; 4 1/2 0/0, 108.90.

Le Crédit Foncier s'échange à 1.363. Les obligations foncières et communales ont eu un bon courant de demandes, notamment celles des emprunts 1879 et 1880 qui n'ont pas encore atteint le pair, elles sont aussi à un prix d'achat dont il faut se hâter de profiter.

La Société Générale est sans changement. L'action cote 455, il faut s'attendre à voir ce niveau bientôt dépassé et s'élever jusqu'aux environs de 500.

La Banque d'Escompte est demandée à 468. Les tendances de ce titre continuent à le porter vers le cours de 500 qui est d'ailleurs sa valeur réelle.

Les Dépôts et Comptes courants sont toujours immobiles à 600.

On parle beaucoup d'une combinaison entre la Foncière-Vie et la Caisse des Familles d'après laquelle toute police d'assurance vie mixte ou à tenue fixe de 5,000 francs souscrites à l'une des deux Compagnies est réassurée en totalité par l'autre. Un dépôt de réserves obligatoires pour chacune de ces polices est fait à la Banque de France.

Les Polices A B de l'Assurance financière sont très demandées. La solidité de ce titre n'est plus à établir; on ne peut qu'encourager les petits capitalistes à profiter des facilités qui leur sont données d'acheter des coupures de 100 francs étant bien entendu que ces polices sont toujours remboursables au pair sur simple demande.

L'action de Panama cote 361, les diverses obligations sont très demandées.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations sont très fermes.

Nouvelles militaires.

CHANGEMENTS DE GARNISON

Le 2^e et le 4^e régiments de hussards, qui tenaient garnison en Afrique, ont reçu leur ordre de départ. Ils s'embarqueront, le premier à Alger le 19, le second à Oran le 14 et débarqueront à Marseille pour aller occuper leurs nouvelles garnisons à Châlons et à Sampigny.

Ces deux régiments seront remplacés, en

Quant aux galériens, ils revinrent, libres désormais, et ramenèrent leurs bâtiments sur les côtes d'Italie.

La suppression des galères, pour le service de mer, prononcée par l'ordonnance de 1748, précipita dans la marine une révolution qui en appela une autre dans l'ordre de la pénalité.

C'est alors que, sous le nom de bagnes, des établissements permanents, créés soit à terre, soit à bord des bâtiments flottants et hors de service, furent destinés à recevoir des forçats.

Les premiers bagnes qui s'élevèrent en France furent ceux de Brest et de Marseille, puis ceux de Toulon et de Rochefort.

Au mois d'avril et de mai de chaque année, on conduisait par chaînes les condamnés des diverses provinces de France dans les bagnes.

La situation des premiers forçats dans ces bagnes fut horrible.

Dès qu'ils étaient arrivés on les tondait, on les costumait, on les marquait au fer rouge à l'épaule des lettres T. F., on les enchaînait deux à deux, on mettait à leurs pieds un boulet, puis on les rivait à un banc de façon qu'ils ne pussent faire que quelques pas.

Ces malheureux ne tardaient pas à contracter, dans cette immobilité, des maladies chroniques. Leurs forces déprisaient, et ils mouraient tous dans d'affreuses souffrances. (A suivre.)

Afrique, par les 5^e et 6^e régiments de chasseurs d'Afrique, nouvellement formés.

LES NOUVEAUX RÉGIMENTS

Voici les noms des batailles qui seront inscrits sur les étendards des nouveaux régiments de cavalerie:

27^e régiment de dragons: Austerlitz, 1805; Friedland, 1807; Albuera, 1811.

28^e régiment de dragons: Wagram, 1809; La Moskowa, 1812.

Les étendards des 5^e et 6^e chasseurs d'Afrique et du 4^e de spahis ne recevront aucune inscription.

Ainsi que nous l'avons dit, le colonel Bouchy, du 7^e dragons, est mis en non-activité par retrait d'emploi. Cette mesure ne sera évidemment que momentanée et le colonel Bouchy se verra appelé prochainement à la tête d'un autre régiment de cavalerie.

Quant aux sous-officiers et brigadiers coupables d'avoir fait passer deux ouvriers à la couverture et mutilé les statues, le général Lardeur les a cassés de leur grade après enquête, et il n'y a pas lieu de les déférer au conseil de guerre.

GRANDES MANŒUVRES ITALIENNES

La mission militaire française qui assistera aux grandes manœuvres de l'armée italienne dans l'Emilie se compose du général Dorlodot des Essarts, commandant de l'artillerie du 8^e corps d'armée; du commandant Cherfils, chef d'escadron, professeur à l'École supérieure de guerre; du capitaine de Grancey, attaché à l'état-major du ministère de la guerre, et du commandant Girard Pinsonnière, attaché militaire à Rome.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les missions étrangères

Ainsi que l'avait annoncé le *Journal officiel*, le général Ferron, ministre de la guerre, a reçu hier à 2 heures, dans les salons de l'hôtel du ministère, les officiers des missions étrangères qui ont obtenu l'autorisation de suivre les manœuvres du 9^e corps d'armée.

Les officiers s'étaient réunis au Cercle militaire et se sont rendus ensemble chez le ministre.

Cette réception a été brillante et le ministre, en grande tenue, était entouré de tout son état-major général.

Quant aux officiers étrangers, ils sont choisis parmi l'élite des armées de leur pays.

Aucun discours n'a été prononcé; le ministre a souhaité très gracieusement la bienvenue à chaque officier étranger.

La réception s'est terminée à deux heures et demie.

Les officiers étrangers sont partis, hier soir, à huit heures, de la gare d'Orléans, dans un train spécial qui les a conduits directement jusqu'à Tours.

La mission étrangère est arrivée à Tours aujourd'hui mardi, à midi 45, par la gare d'Orléans.

Le déjeuner a eu lieu à l'hôtel de l'Université.

Les officiers repartiront pour Loudun à 2 heures 40 du soir, par la gare de l'Etat.

Ce soir, un magnifique banquet leur sera offert à Loudun.

De Loudun, les officiers étrangers se rendront à Moncontour.

Jeudi 15, les illustres visiteurs arriveront à Saumur. Ils se rendront chaque jour, jusqu'au lundi 19, par chemin de fer, sur le terrain des manœuvres, où les attendront des chevaux tout harnachés.

LE MINISTRE DE LA GUERRE A MONTREUIL

Paris, 12 septembre.

Le général Ferron, ministre de la guerre, se rendra jeudi à Tours pour de là aller assister aux grandes manœuvres du 9^e corps, notamment au combat qui doit avoir lieu les 16 et 17 septembre à Montreuil-Bellay.

Grandes manœuvres du 9^e corps

Les manœuvres de division se sont terminées dimanche soir à Mirebeau. Les troupes ont cantonné non loin de leurs dernières positions.

Le 77^e et le 135^e sont à Mirebeau même; le 66^e et le 32^e aux environs. La ville de Mirebeau est très animée; le général Millot, le général L. Belin de Dionne, le général commandant l'artillerie et les généraux des brigades d'infanterie sont en ville. L'état-major est installé à la mairie, le service du trésor à l'établissement de secours mutuels.

La 17^e division couche ce soir à Saint-Jean-de-Sauves, à dix kilomètres au nord-ouest de Mirebeau. Le général Carrey de Bellemare est installé au château de Chouppes avec son état-major particulier. Les bureaux de l'état-major du corps d'armée sont à Mirebeau avec le général Millot. Le château de Chouppes est à environ 5 kilomètres de Mirebeau, au nord.

LES VÉLOCIPÉDISTES

Ce sont les vélocipédistes, placés sous la direction de M. Tanneur, qui font le va-et-vient continu entre les deux divisions et l'état-major du général de Bellemare. Nous pouvons affirmer qu'on est très heureux et très satisfait de leurs services. Ils sont en permanence aux quartiers généraux où ils passent la nuit à la disposition de l'état-major.

Le service des vélocipédistes prend sa place dans l'armée, son utilité est incontestable et ses avantages hors de doute; j'ai été moi-même assez longtemps un sceptique et je dois avouer que mon opinion s'est totalement modifiée en voyant le rôle important que peuvent fournir les vélocipédistes militaires.

Qu'on en fasse donc un corps ayant un uniforme commun et bien réglé comme les autres services appartenant tout à fait à l'armée.

CONCENTRATION

La concentration du corps d'armée a commencé hier lundi.

Une concentration consiste en une série de marches convergentes, marches dans lesquelles on doit éviter surtout les encombrements des routes et les retards.

Pour éviter le premier obstacle, il suffit de donner à l'armée en voie de concentration la forme d'un éventail, chaque régiment aboutissant par une route différente à un point semblable.

Quant aux retards, il est évident qu'il ne peut y en avoir si les étapes et le temps mis à les faire sont bien calculés.

Mirebeau, 12 septembre, 5 h. soir

Le 9^e corps a presque achevé ce soir sa concentration.

Il est groupé à quelques kilomètres de Mirebeau, entre Mirebeau et Moncontour, autour d'un point central, le petit village de Notre-Dame-d'Or.

Tout marche avec le plus grand ordre. Les pontonniers et la section des ouvriers sont partis de Lençloître pour Mirebeau où ils sont arrivés aujourd'hui avec tout leur matériel.

La marche générale du 9^e corps est maintenant vers le nord-ouest.

L'objectif est aujourd'hui Moncontour.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Grandes manœuvres du 9^e corps d'armée

REVUE DES TROUPES

A MONTREUIL-BELLAY

Le lundi 19 septembre 1887

Trains spéciaux

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat a l'honneur d'informer le public qu'à l'occasion de la revue des troupes du 9^e corps d'armée, qui aura lieu à la fin des grandes manœuvres, le lundi 19 septembre 1887, à Montreuil-Bellay, des trains spéciaux de voyageurs, comprenant des voitures de toutes classes, seront mis en circulation ledit jour; entre Angers (Saint-Laud) et Montreuil-Bellay, entre Thouars et Montreuil-Bellay, entre Saumur (État) et Montreuil-Bellay et entre Loudun et Montreuil-Bellay.

Ces trains suivront les itinéraires ci-après:

Train venant d'Angers. — Départ de Martigné-Briand, 7 heures 37 matin; de Saint-Georges-Châtelais, 7 heures 47 matin; de Doué-la-Fontaine, 8 heures 01 matin; de Baugé-les-Verchers, 8 heures 08 matin; du Vaudelney, 8 heures 15 matin; Montreuil-Bellay, arrivée, 8 heures 25 matin.

De Saumur (État) à Montreuil-Bellay. — Saumur (État), départ 7 heures 46 matin; de Chacé-Varrains, 7 heures 58 matin; de Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg, 8 heures 05 matin; Montreuil-Bellay, arrivée, 8 heures 49 matin.

De Montreuil-Bellay à Angers (Saint-Laud). — Montreuil-Bellay, départ 4 heures 45 soir; au Vaudelney, arrivée, 4 heures 35 soir; à Baugé-les-Verchers, 4 heures 35 soir; à Doué-la-Fontaine, 4 heures 44 soir; à Saint-Georges-Châtelais, 4 heures 51 soir; à Martigné-Briand, 5 heures 04 soir. Continue vers Angers.

De Montreuil-Bellay à Saumur (État). — Montreuil-Bellay, départ 3 heures 50 soir; Brézé-Saint-Cyr-en-Bourg, arrivée 4 heures 05 soir; Chacé-Varrains, arrivée 4 heures 14 soir; Saumur (État), arrivée 4 heures 26 soir.

VOLONTARIAT

Voici les noms des candidats du département de Maine-et-Loire admis aux épreuves orales (minimum 450 points):

Agriculture. — M. Jean-Baptiste Guéry, de Saint-Christophe-la-Couperie, 655 points.

Industrie. — MM. Maurice Bernier, d'Angers, 625 points; Henry-James Comiak, de Saumur, 520 points.

Les examens oraux commenceront le 15 septembre pour l'industrie, et le 16 pour l'agriculture; ils auront lieu à la Préfecture de Tours.

Le Conseil général de la Vienne a eu à s'occuper d'une ligne de tramways devant desservir les communes de Villedieu, Gençais et Availles.

M. Demarçay, rapporteur de la commission des voies de communication, a fait un rapport sur cette question et s'est exprimé ainsi:

« ... Après avoir examiné ces différents projets, votre commission a pensé qu'il importait tout d'abord d'écartier celui d'un tramway à vapeur. »

Et le rapport de M. Demarçay a été approuvé par le Conseil général.

Il est probable que M. Demarçay et plusieurs de ses collègues au Conseil général seront venus à Saumur pour s'éclairer sur les dangers et les graves inconvénients que présente ce mode de traction, et ils n'auront pas voulu compromettre la vie des voyageurs qui suivront les mêmes routes que le tramway projeté.

NOMINATIONS DANS LE CLERGÉ

M. l'abbé Drapeau, vicaire aux Rosiers, a été nommé vicaire à Brissac.

M. l'abbé Allard, professeur à l'Externat Saint-Maurille, a été nommé vicaire aux Rosiers.

Itinéraire de M^r l'Évêque d'Angers pour la visite de son diocèse en 1887 (seconde partie).

Lundi 26 septembre. — Départ d'Angers.

Mardi 27. — Grézillô, Chemellier, Coutures. — A 3 heures, Saint-Georges-des-Sept-Voies, Le Thoureil.

Mercredi 28. — Louerre, Ambillou, Noyant. — A 3 heures et demie, Martigné, Brigné, Aubigné.

Judi 29. — Tigné, Saint-Georges-Châtelais, Tancoigné, La Fosse-de-Tigné.

Vendredi 30. — Montilliers, Cerousson, Trémont.

Samedi 1^{er} octobre. — Vihiers, Le Voide, Saint-Hilaire.

Dimanche 2. — Les Cerqueux-sous-Passavant, Passavant, Cléré, Nueil.

Lundi 3. — La Plaine, Saint-Paul, Somloire.

Mardi 4. — Coron, La Salle-de-Vihiers.

Retour à Angers

Monseigneur sera accompagné de M^r Pessard, vicaire général, et de M. l'abbé Pinier, secrétaire particulier.

PAROISSE DE RUSSÉ

Le pèlerinage de N.-D. de Guérison, à Russé, près Alloues, aura lieu le jeudi 18 septembre.

Grand'messe à 10 heures; prédications par le R. P. Gabriel, dominicain de la maison d'Angers.

A 3 heures, vêpres; procession dans la prairie; sermon par M. le curé de Doué, chanoine honoraire.

Le lycée d'Angers est menacé de perdre de nouveau sa chaire de mathématiques spéciales, que M. Spuller a notée parmi celles qu'il a résolu de supprimer.

Actuellement, il existe dans nos lycées trente-trois chaires de mathématiques spéciales. Quelques-unes de ces chaires coûtent 8,000 fr. à l'Etat, alors qu'elles ne comptent que cinq à six élèves, y compris les boursiers. Ainsi à Troyes il y a six élèves de mathématiques spéciales, cinq à Bourges et au Havre, quatre à Angers et à Carcassonne. M. Spuller va supprimer graduellement seize de ces chaires. La mesure commencera en 1888; on supprimera l'année prochaine sept à huit chaires, ce qui aura pour conséquence une réduction de dépenses de 60,000 fr.

Rappels que la chaire de mathématiques spéciales du lycée d'Angers, supprimée après 1852 par M. Fortoul, avait été rétablie, en 1874, par M. de Cumont. Il est regrettable que le nombre des élèves n'ait pas répondu aux espérances qui avaient inspiré la demande comme aussi la concession de cette institution si propice aux études préparatoires des écoles de l'Etat.

LE CONTINGENT DES CUIRASSIERS

Le 42^e régiment de cuirassiers, en garnison à Angers, recevra cette année un contingent de 270 hommes.

M. Lejeune vient de parcourir, à pied, Perpignan, Narbonne, Toulouse, Agen, Bordeaux, Angoulême, Poitiers, Tours, Blois, Orléans, Montargis et Paris, en quatorze jours sept heures et treize minutes.

Le roi des coureurs avait pour antagonistes MM. Vesse, de Paris, Martin et Ortaise, de Pau. Il est arrivé bon premier.

M. Lejeune se prépare à faire, en vingt-huit jours, le trajet de Paris à Buda-Pesth (Autriche). Quatre coureurs partiront avec lui.

C'est un voyage de 900 lieues à pied.

LA FLÈCHE. — M. le général Thomassin vient d'informer M. le maire qu'à l'issue des manœuvres un bataillon complet du 117^e de ligne serait détaché à La Flèche.

Bien entendu, tous les frais de l'installation seront supportés par la ville.

RENNES. — Un drame sanglant vient d'épouvanter cette ville.

Un jeune ouvrier aimait une jeune fille, sa voisine, avec laquelle il était fiancé. Une condition du mariage était l'acquisition qu'il avait faite, au prix de 6,000 francs, d'un fonds de boulanger. Mais à la veille du jour fixé, il ne put fournir cette somme, et le projet de vente dut être résilié.

Pris d'un violent désespoir, il conçut le funeste projet de tuer sa fiancée. Il pénétra dans l'atelier où elle travaillait, et tira sur elle plusieurs coups de revolver. Atteinte à la tête et au cou, la jeune fille fut transportée à l'hospice dans un état presque désespéré. Quant au meurtrier, il tourna contre lui son arme et se tua raide.

Nous trouvons dans l'Événement les excellentes réflexions suivantes, que la récente catastrophe du théâtre d'Exeter a inspirées à M. Louis Besson, et qui sont marquées au coin du bon sens le plus vulgaire:

« A quelle époque sera déposé le rapport de M. Guillot sur l'incendie de l'Opéra-Comique? Si le gouvernement espère étouffer l'affaire, il s'expose à de cruels mécomptes, et la presse indépendante ne lâchera point la partie. »

« A quelle époque la commission d'incendie ira-t-elle visiter les théâtres pour s'assurer qu'on n'a pas exécuté ses ordres? »

« Il ne serait pas juste que certains directeurs, comme ceux des Variétés, du Palais-Royal et de deux autres aient pris les ordonnances au sérieux et dépensé plus de cent mille francs chacun, tandis que leurs confrères en étaient quittes avec une porte défoncée, une baignoire sacrifiée et l'installation de la lumière électrique qui ne coûte pas plus cher que le gaz. »

« En tous cas, le désastre d'Exeter doit être un nouvel avertissement pour les spectateurs. »

« Puisque le gouvernement et les directeurs ne font pas leur devoir, que le public fasse le sien. Nous conseillons à nos lecteurs de s'assurer, avant d'entrer dans un théâtre, qu'ils pourront en sortir vivants. »

« Positivement, je vous l'affirme, on se moque de nous quand on nous répète que l'on prend toutes les précautions nécessaires, et qu'aucun danger d'incendie ne subsiste. »

« Voyez ce qui arrive dans un théâtre neuf, bien conduit, équipé d'après les modèles récents! »

« Et jugez si les précautions qu'a essayé de prendre le préfet de police au mois de juin sont inutiles. »

« A qui le tour à brûler, maintenant? »

LA LAÏCISATION ET CE QU'ELLE CÔÛTE A LA FRANCE

De 1876 à 1886, on a laïcisé 4,210 écoles primaires de garçons, 3,404 écoles primaires de filles, 444 écoles primaires mixtes et 493 écoles maternelles; au total, 5,560 écoles.

D'autre part, de 1875 à 1886, l'enseignement congréganiste libre s'est augmenté de 949 écoles de garçons, 3,085 écoles de filles, 63 écoles mixtes et 974 écoles maternelles; au total, 5,041 écoles.

Ainsi, la guerre acharnée, poursuivie pendant ces dix années par les municipalités et par le gouvernement contre les Frères et contre les Sœurs, n'a pu aboutir à faire disparaître que 549 écoles congréganistes. C'est une maigre victoire assurément.

C'est même une défaite, si on considère que le nombre des enfants fréquentant les écoles laïques, n'a pas sensiblement augmenté, surtout si on le compare au nombre toujours grossissant des instituteurs et des nouvelles maisons d'étude.

C'est pour arriver à ces résultats si piteux que le budget de l'instruction a subi, depuis 1876, les majorations qui suivent:

En 1876, il était de .	68,450,620 fr.
1879	79,884,976
1881	87,123,782
1882	94,881,940
1883	99,124,014
1884	102,535,090
1885	115,116,878

Ainsi, en dix ans, le budget ordinaire a plus que doublé.

Et, dans ces chiffres, ne figurent ni les dépenses extraordinaires de l'Etat, ni celles des communes pour la construction des maisons d'école, dépenses si considérables, qu'elles ont fini par mettre le budget de l'Etat en déficit, rendu tout à fait précaire la situation financière des communes.

Il est vrai que le contribuable est toujours là pour payer la casse.

En avant, les centimes additionnels!

Marché de Saumur du 10 Septembre 1887

Blé semence (l'hect.)	—	Graine de trèfle 30k.	—
Blé nouveau (l'hect.)	—	— Luzerne. 30k.	—
From. 1 ^{er} q. Ph. 77k.	16 50	— de lin. . 50k.	—
Halle moyenne, 77k.	16 10	Foin (1 ^{er} charr.) 780k.	60
Seigle 75k.	10 30	Luzerne — 780k.	50
Orge 65k.	10 75	Paille — 780k.	40
Avoine 50k.	8	Amandes en c. 50k.	—
Fèves 75k.	—	— cassées 50k.	—
Pois blancs . . 80k.	32	Cire jaune . . 50k.	100
— rouges . . . 80k.	30		
Colza 65k.	—	Chanvres 1 ^{er} qualité,	—
Chenevis . . . 50k.	—	les 52 k. 500. . . .	—
Farine, culas. 157k.	45	— 2 ^e —	—
Huile de noix. 50k.	145	— 3 ^e —	—

AVIS AUX CHASSEURS

On vient de recevoir à l'Épicerie Centrale les excellents Pâtés de Saint-Hubert, si estimés à Paris, composés de lièvre et de chevreuil, — qui sont vendus selon grandeur:

La boîte n ^o 4	1 f. 40
La boîte n ^o 2	2 »
La boîte n ^o 3	2 75

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. V. ANJUBAULT, Chirurgien-Dentiste à PARIS, rue de Provence, 66, informe sa clientèle que son Cabinet de SAUMUR, actuellement rue Beaurepaire, est transféré rue Saint-Jean, n^o 8, au premier (maison Grélet). Le Cabinet est ouvert tous les jours, de 8 à 11 heures et de midi à 6 heures.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

FAILLITE GUIGNARD, FÉLIX.

Par ordre de M. le juge-commissaire de la faillite du sieur Guignard, Félix, marchand de vins à Saumur, et en exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers présumés de ladite faillite sont invités à se réunir le mardi 20 septembre 1887, à 9 heures du matin, au Tribunal, salle des faillites, pour être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination d'un nouveau syndic.

(615) Le Greffier, GAUTIER.

Etudes de M^e Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n^o 7, et de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION
Aux enchères publiques,
ENTRÉ MAJEUR ET MINEUR

D'une Maison

ET DÉPENDANCES
Sise à Saumur, quai de
Limoges, 62.

Appartenant indivisément à MM. Henri-Augustin Mangouneau et Albert Mangouneau, ce dernier mineur, et occupée par M. M. rombre, huissier, et autres locataires.

Cette maison est affermée dans son ensemble à divers locataires, moyennant la somme totale de 1,736 fr. 50.

Mise à prix : 20,000 fr.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 2 octobre 1887, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

A Louer de suite

Appartement au 1^{er} rue de l'ancienne-Gare, n^o 10 : 4 pièces à cheminée, terrasse, cave, grenier, buanderie, serre-bois.

S'adresser à M^{me} LÉGER, qui l'habite.

A LOUER

DE SUITE

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Abreuvoir, n^o 14,

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON

Située au Pont-Foucharde,

Avec Jardin, ayant appartenu à M. Raimbault.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Maison, Cour, Jardin, Remise et Ecurie, rue Fardeau, 26.

S'adresser à M. MURAY-COUTARD, 6, rue du Puits-Neuf. (577)

A VENDRE

En totalité ou par portion,

LA VENDANGE

De 10 hectares de vigne

(BLANC ET ROUGE).

Dans la commune de Montreuil-Bellay.

S'adresser à M. DUPUY, d. Courléon, ou au vigneron, Pierre LEROY, à la maison de Champagna, près la gare de Montreuil-Bellay. (600)

A VENDRE

Une TONNE pouvant couvrir sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

Lait de Chèvre

très bon pour fortifier la santé des enfants faibles et des personnes délicates. S'adresser au sieur LEMAIRE, rue des Moulins, Saumur.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et d'licat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 --, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelie. (367)

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 33^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE NOMBREUSES FIGURES

Franco à domicile, pour un an... 6 fr.

pour six mois... 3 fr. 50

pour trois mois... 2 fr. 50

Étranger (Union postale)... 8 fr.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 15, rue de Tournon, à Paris.

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS,
Psoriasis, Acné, etc.,
des PLAIES et
ULCÈRES VARIQUEUX
considérés comme incurables
par les Princesses de la Science
Le traitement ne dérange
rien du travail; il est à
la portée des petites sources,
et, dès le deuxième jour, il produit
une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
11, rue St-Jean, à SAUMUR (S.-M.)
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance

LESSIVE-IRIS LE PAQUET
0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR
AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses
DE MM. WICKHAM F^{rs} D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE,
16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. Lardeux, coutelier et bandagiste.

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

SANS PALAIS DENTS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GOBET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 SEPTEMBRE 1887.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.		Coture précé.	Dernier cours.
3 % amortissable	82 20	82 10	Est	798 75	795	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	516	519 50
4 1/2 %	85 15	85 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1290	1256 25	Ville de Paris, oblig. 1865-1860	525	525 50	Est	391	390 50
4 1/2 % (nouveau)	103 50	103 65	Midi	1155	1160	1865, 4 %	520	521	Midi	395 50	396 50
4 1/2 % (nouveau)	108 90	108 90	Nord	1545	1541 25	1869, 3 %	411	412	Nord	404 50	404 50
Obligations du Trésor	507 50	508 75	Orléans	1326 25	1325	1871, 3 %	393 75	394	Orléans	398 50	399
Banque de France	4150	4185	Ouest	881 25	888 75	1875, 4 %	522 25	523	Ouest	395 50	395 50
Société Générale	455	455	Compagnie parisienne du Gaz	1330	1327 50	1876, 4 %	521	520	Paris-Lyon-Méditerranée	394 75	395
Comptoir d'escompte	1028 75	1028 75	Canal de Suez	2005	2000	Bons de liquid. Ville de Paris	530	530	Paris-Bourbonnais	393	394
Crédit Lyonnais	572 50	572 30	C. gén. Transatlantique	527 50	522 50	Obligations communales 1879	482	481	Canal de Suez	591 25	592
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1360	1363	Russe 5 0/0 1870	98 75	98 30	Obligat. foncières 1879 3 %	483	485	Panama 6 0/0	441	436
Crédit mobilier	311 25	310				Obligat. foncières 1 83 3 %	382	382			
Canal Inter.-Panama	362 50	362 50									

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR - MONTREUIL - DOUÉ					SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.							ANGERS - SAUMUR - TOURS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Direc. matin	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Direc. soir		
Saumur (orl.)	2 03	6 53	8 31	10 37	1 38	4 16	8 34	Saumur (orl.)	4 16	8 34	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 35	3 05	5 42	11 7	Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	2 57	5 32	9 30
Saumur (état)	6 50	8 31	10 37	1 38	4 16	8 34	Saumur (état)	8 31	4 13	8 30	Vivry	8 10	12 09	3 17	5 54	8 31	La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 43	6 13	9 56	
Nantillyhalte	7 03	8 37	10 44	1 46	4 26	8 43	Nantilly	8 37	4 26	8 43	Blou	8 19	12 18	3 26	6 03	8 31	Les Rosiers	7 19	9 18	12 17	3 52	6 22	9 56		
Varr.-Chacé	7 09	8 48	10 52	1 52	4 32	8 49	Montreuil (a.)	9 19	4 55	9 08	Vernantes	8 32	12 31	3 39	6 14	8 31	St-Clément	7 26	9 25	12 24	3 59	6 29	9 56		
Brézé s.-Cyr	7 17	9 02	11 05	2 00	4 40	8 56	— (dép.)	9 29	5	9 20	Noyani-Méon	8 59	12 59	3 43	6 38	11 47	St-Martin	7 33	9 32	12 31	4 07	6 36	9 56		
Montreuil (a.)	2 31	7 20	9 19	11 15	2 06	4 55	le Vaudelnay	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir	10 07	2 14	2 56	5 09	7 43	Saumur (a.)	3 22	7 46	9 34	12 44	4 20	6 49	10 19	
— (dép.)	2 34	7 33	9 32	11 24	2 08	4 59	Brugé	9 50	5 20	5 44	— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	Saumur (a.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	6 53	10 24	
Thouars	2 53	8	11 57	2 27	5 27	9 38	Doué	9 57	5 27	6 21	Chât.-d-Loir	10 24	2 14	2 56	5 09	7 43	— (dép.)	3 27	7 52	9 37	12 48	4 31	7 06	10 43	
Loudun	8 10	9 52	11 57	2 27	5 27	9 38					Chât.-d-Loir	10 24	2 14	2 56	5 09	7 43	Varennes	8 05	9 48	11 01	12 44	4 43	7 06	10 43	
Poitiers	16 33	18 15	20 10	2 27	5 27	9 38					Chât.-d-Loir	10 24	2 14	2 56	5 09	7 43	Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	11 55	5 01	7 20	10 09	
											Chât.-d-Loir	10 24	2 14	2 56	5 09	7 43	Langeais	4 26	8 59	10 19	11 53	5 46	7 59	11 41	
											Chât.-d-Loir	10 24	2 14	2 56	5 09	7 43	Tours	5 05	9 42	11 05	12 36	6 35	8 42	11 41	
											Chât.-d-Loir	10 24	2 14	2 56	5 09	7 43									